



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 43839

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontrent les scieries alsaciennes afin de permettre la gestion optimale des conséquences de la tempête du 26 décembre 1999. Au-delà des problèmes techniques et juridiques auxquelles elles ont été confrontées pour la mise en place des aires de stockage, les scieries qui ont la volonté de participer activement à l'effort collectif qu'implique cette situation exceptionnelle, s'inquiètent du report des délais administratifs relatifs à la mise en place effective des mesures annoncées par voie de presse. Il lui demande quelles sont ses intentions pour que cette situation évolue rapidement.

Texte de la réponse

Le plan national pour la forêt présenté par le Premier ministre le 12 janvier 2000, et complété les 3 et 17 février, manifeste l'effort de solidarité nationale envers la filière forêt-bois et témoigne de la détermination du Gouvernement à mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour réparer les graves dommages causés par les intempéries. Outre un appel général à la sécurité et un inventaire global des dégâts, ce programme spécifique en faveur de la forêt regroupe trois objectifs majeurs : mobiliser un maximum de bois (subventions pour le dégagement des accès et le renforcement de la desserte, préfinancement des coûts de sortie des bois, aide à l'acquisition de matériel d'exploitation forestière), stocker et valoriser les bois exploités (subventions et prêts bonifiés pour la création et fonctionnement d'aire de stockage, aide au transport, promotion des emplois du bois), reconstituer le patrimoine forestier. Des dispositions collectives accompagnent ces mesures : effort de formation, renforcement de l'encadrement technique, soutien aux budgets communaux déséquilibrés, programme de veille et de protection phytosanitaire. Enfin, des mesures fiscales viennent conforter la motivation et l'engagement des propriétaires, dont la réduction du taux de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux forestiers et des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Au total, les engagements financiers pris par le Gouvernement s'élèvent d'ores et déjà à près de 2 milliards de francs pour l'exercice 2000 auxquels s'ajoutent le coût des mesures fiscales et sociales, ainsi que la bonification des prêts à 1,5 % dont l'enveloppe est de 12 milliards de francs. Six cents millions de francs par an pendant dix ans viendront également aider les propriétaires à reconstituer les peuplements détruits. De plus, le 18 mai dernier, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) a confirmé l'affectation pour les avenants 2000-2003 aux contrats de plan Etat-région de plus de 2 milliards de francs au secteur de l'agriculture, dont la majeure partie sera consacrée à des actions forêt-bois. L'ensemble des textes d'application des mesures du plan national a été mis en place rapidement. Depuis le mois de février, les crédits ont été délégués dans les régions et les départements pour satisfaire les demandes de subvention. Les commissions régionales travaillent également depuis début mars pour l'attribution des droits à prêts bonifiés destinés à préfinancer l'exploitation et à soutenir le stockage des bois. Le plan pour la forêt française est pleinement opérationnel depuis plusieurs mois et il est fortement sollicité par les acteurs forestiers. Pour l'aide au transport des bois chablis, le Gouvernement a ainsi annoncé récemment que les enveloppes seront laissées ouvertes et maintenues autant que de besoin dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43839

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1911

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6024